



PROJET MOBILITES 2025 / 2030
Commission territoriale Nord-Ouest du 28 juin 2016 à Blagnac
17h30 – 20h30

Relevé de décision

Elus des collectivités présents :

ALVINERIE Michel	Mairie de Colomiers - Conseiller communautaire
CAMPOY Isabelle	Mairie de St Martin du Touch - Association ASIS
CARLES Joseph	Mairie de Blagnac - adjoint
CASALIS Laurence	Mairie de Colomiers - Adjointe au Maire
LEPINEUX François	Maire de Brax
MAZZOLENI Florence	Mairie de Pibrac - Adjointe au Maire
MOINAT Philippe	Mairie de Tournefeuille - Adjoint au Maire
QUERE Gilbert	Mairie de Tournefeuille - Adjoint au Maire
SARRALIE Claude	Mairie de Colomiers - Adjoint au Maire
TEJEDOR Jean-Paul	Mairie de Blagnac - Adjoint au Maire

Autres structures représentées :

BES Marie-Pierre	AUTATE
BOUVIER Vincent	SNCF Réseau
CROUAL Guillaume	Deux Pieds Deux Roues
DUCHESNE Bruno	DDSP 31
EYCHENNE Marc	CCI Toulouse
KEMPF Ludivine	CFE CGC 31
MALRIC Line	CD Haute-Garonne
MARION Eric	UDAF 31
PERRIER Alexandra	Région Occitanie

Techniciens des collectivités présents :

CARNEAU Caroline	Mairie de Blagnac - Direction du Développement Urbain
SERE Gilles	Mairie de Colomiers - Directeur des Services Techniques
VIDALIE Jérôme	Mairie de Colomiers - Direction du Développement urbain et du Territoire
DOUCET Christophe	SMTC
DOUDIES Marlène	SMTC
PONS Stéfan	SMTC
SALAS Dominique	SMTC

TOUPIN Frédéric	aua/T
CHAPTAL ROMAIN Julie	SMAT
FIASTRE Anaïs	Algoé Consultants

Excusés :

ARSAC Olivier	Mairie de Toulouse - Maire de quartier Sept-Deniers - Ginestous - Lalande
CAMBEFORT Catherine	Maire de Saiguede
DELGA Carole	Région Occitanie - Présidente
DELMOND Ghislaine	Mairie de Toulouse - Maire de quartier Amidonniers, Compans-Cafarelli
HAJIJE Samir	Mairie de Toulouse - Maire de quartier Fontaine-Lestang, Bagatelle, Papus, Tabar, Bordelongue
KELLER Bernard	Maire de Blagnac
TAUZIN Christian	Mairie de Pradère les Bourguets

La commission territoriale s'est déroulée de la façon suivante :

1. Point d'étape du projet.
2. Synthèse des travaux des commissions territoriales de mars- avril 2016.
3. Présentation de l'architecture du Projet Mobilités 2025/ 2030.
4. Apports du Projet Mobilités 2025/ 2030.
5. Atelier autour du plan d'actions.
6. Suite de la démarche.

Le présent compte-rendu n'a pas pour objet de résumer l'ensemble des diapositives projetées en réunion, le support complet étant disponible sur le site smtc-tisseo.fr/. Le présent compte-rendu vise à retranscrire les échanges en séance ainsi que les résultats des échanges en atelier.

1. Introduction

La MAIRIE DE BLAGNAC introduit la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. La mobilité constitue une question centrale pour le territoire Nord-Ouest. Les retours des collectivités sur le Projets Mobilités 2025/2030 sont fondamentaux.

M. LATTES, président du SMTC, indique que cette commission territoriale Nord-Ouest constitue la dernière d'un premier cycle de 7 commissions territoriales enclenché au moins de mars 2016. Cette séance a pour objectif de présenter la synthèse des travaux des précédentes commissions territoriales de mars et de prioriser les actions du Projet Mobilités 2025/2030.

2. Echanges sur l'architecture du Projet Mobilités 2025/2030

La MAIRIE DE TOURNEFEUILLE s'interroge sur la manière de réaliser une modélisation de la qualité de l'air. Le SMTC, explique qu'une modélisation du trafic a été réalisée en amont, en intégrant les différents projets structurants (3^{ème} ligne de métro, Linéo, ceinture sud...). Les résultats de cette modélisation ont ensuite été communiqués à l'Oramip, en charge de la modélisation de la qualité de l'air. Il est à noter que la modélisation ne peut toutefois pas prendre en compte toutes les actions du Projet Mobilités 2025/2030, comme par exemple ceux en lien avec le partage de l'espace public.

La MAIRIE DE TOURNEFEUILLE souhaite avoir davantage de précisions sur le réseau « Optimo ». M. LATTES précise qu'il s'agit d'un réseau intermédiaire entre le bus ordinaire et le réseau Linéo.

Se pose la question de l'articulation du Projet Mobilités avec le PLUiH. Le SMTC précise que le travail est réalisé de manière partenariale, que ce soit pour le PLUiH ou le SCoT.

Davantage de précisions sont demandées sur l'action 5 du levier 3, « augmenter les capacités de stationnement dans les parcs-relais » : s'agit-il des parcs-relais existants ou des futurs parcs-relais ? M. LATTES indique qu'il s'agit des deux. Le stationnement dynamique sera dans un premier temps remis en place afin d'évacuer les voitures parasites. Puis le SMTC votera en septembre 2016 un plan de développement du stationnement intégrant la création de hub et de parkings silos.

L'association DEUX PIEDS DEUX ROUES souhaiterait comprendre en quoi l'action 4 du levier 3 (« constituer des liaisons structurantes à l'ouest entre l'A62 et l'A54 et à l'est entre l'A61 et l'A68 ») entend répondre à l'objectif de diminution de l'usage de la voiture, inscrit au Code des Transports.

Le SMTC répond que cette action a pour objectif de permettre un meilleur partage de la voirie et un meilleur usage des réseaux routiers. Le périphérique est aujourd'hui saturé et les déplacements supplémentaires attendus dans les années à venir ne pourront pas être absorbés uniquement par les transports collectifs. Le PDU doit réfléchir au support de ces nouveaux déplacements et au maillage des réseaux, afin de soulager l'usage de la voiture. Le SMTC rappelle qu'un PDU doit également répondre à l'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, y compris les autoroutes, les routes nationales et départementales, en intégrant des mesure de répartition et d'information des usagers.

Le SMTC ajoute que le levier 3 est en soutien du levier 1 (report modal – transports collectifs). A titre d'exemple, la création d'un échangeur à Borderouge ne permet pas une diminution de l'usage de la voiture en tant que tel. Toutefois, s'il est considéré dans un système global, il permettra une meilleure

diffusion du trafic, l'insertion de la Linéo 9 et le rabattement des usagers de la voiture vers les transports collectifs au terminus du métro B.

En définitive, il s'agit de mettre en place une politique globale de mobilité.

La MAIRIE DE BLAGNAC ajoute qu'il est difficile de desservir les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes en transports collectifs. Réduire l'usage de la voiture par rapport à l'évolution de la population et le développement de l'urbanisme constitue déjà une réussite. La MAIRIE DE BRAX, indique que la part modale de la voiture dans son secteur est de 60% et que de nombreux engorgements sont observés alors que Brax se situe en ville intense.

M. LATTES indique que le hub de Colomiers constituera une réponse à ces problématiques.

Il est demandé pourquoi la Linéo 2 qui desservira Colomiers n'est pas prolongée jusqu'à Pibrac. M. LATTES répond que les Linéo ont pour objectif de desservir les zones denses. Des études seront menées prochainement pour déterminer les modalités de poursuivre le réseau. Cette Linéo a vocation à être prolongée dans l'avenir.

La MAIRIE DE TOURNEFEUILLE s'interroge sur la pertinence du parc-relais aux Arènes. M. LATTES indique que ce parc-relais ne constitue pas un exemple à reproduire sur le reste du réseau. Les futurs parcs-relais seront situés le plus en périphérie possible afin de diminuer l'usage de la voiture dans le centre de l'agglomération.

Il est fait état du risque que, grâce à la réalisation de projets routiers, les habitants aillent s'installer en périphérie et utilisent davantage leur voiture, allant à l'encontre des objectifs du PDU. Le SMTC rappelle que l'objectif n'est pas celui-là : il s'agit de favoriser une répartition plus équilibrée de l'usage de la voiture, notamment en désaturant la périphérie.

M. LATTES précise que les Linéo remplaceront les lignes fortes du réseau, à fréquentation et à potentiel importants. La fréquentation de la Linéo 1 (22 000 voy/j) dépasse les objectifs initiaux (16 000 voy/j). La ligne 64, qui sera remplacée par la Linéo 2 à partir de fin août 2016, transporte aujourd'hui près de 10 000 voy/j.

La MAIRIE DE BRAX considère qu'un lien vers l'aéroport est fondamental.

M. LATTES indique que la desserte de l'aéroport par la 3^{ème} ligne de métro est encore incertaine étant donné la problématique du financement. Le montage financier est en cours d'élaboration. M. LATTES précise que le Département apportera 200M€, ce qui est important.

La MAIRIE DE BRAX souhaite que les investissements ne soient pas destinés qu'au réseau principal. M. LATTES confirme que ce n'est pas le cas : le réseau de rabattement bénéficie du budget le plus important.

L'AUTATE propose de supprimer des arrêts sur le tramway T1 étant donné la faible fréquentation du tramway. M. LATTES confirme que la vitesse commerciale du T1 est relativement faible (18km/h) compte tenu de la configuration de la ligne mais qu'il n'est pas envisagé de supprimer d'arrêts.

3. Présentation des apports du Projet Mobilités 2025/2030

Le SMTC présente en avant-première les apports du Projet Mobilités tels qu'ils ont été présentés lors d'une séance particulière de travail au SMTC et tels qu'ils ont présentés le 22 juin 2016 en conférence des Exécutifs réunissant les Présidents du SMTC et de ses collectivités membres, la Région et le Département.

Les thématiques traitées ont pour objet de mettre en avant l'évolution des situations 2016/2025 au regard de la structuration du nouveau réseau et des bénéfices attendus dans les domaines suivants :

- Le développement du réseau structurant.
- La desserte des zones d'emplois.
- La desserte des territoires depuis le réseau structurant urbain.
- La desserte des zones d'habitations.
- Le renfort de l'intermodalité.
- Le renfort de l'offre le matin et en soirée.

4. Atelier territorial autour des actions

Il a été proposé aux participants de réfléchir par petits groupes, pendant environ 40 minutes, autour des actions prioritaires. La question était la suivante: Pour chacun des leviers, quelles actions vous semblent-elles les plus utiles pour la grande agglomération toulousaine et pour le territoire Sud-Est, et pour quelles raisons ?

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des échanges restitués en fin de séance en plénière.

Levier	Actions
Levier 1 – Report modal TC et intermodalité	Convergence sur le besoin de développer l'intermodalité ferroviaire / transports urbains, connexions nécessaires, convergence sur le besoin d'une tarification intégrée
	Nécessité d'un rabattement de l'Ouest sur Colomiers
	Nécessité de traiter les ruptures de charge : aménagements, gestion des espaces...
	Convergence sur la nécessité de créer un franchissement de la Garonne pour transversalité Est/Ouest et irrigation des zones d'emplois Divergence sur le besoin de créer cette transversalité uniquement pour les TC ou également pour les VP
	Besoin de développer l'offre weekend et de soirée
	Doublement de la capacité du A : enjeu important pour toute l'agglomération
	3 ^{ème} ligne de métro bénéfique pour le Nord-Ouest si desserte des zones d'emplois (mais quid de l'impact sur la ligne C ?)
	Nécessité de desservir le futur Parc des Expositions
	Besoin de desserte bus depuis Tournefeuille vers Toulouse, Colomiers, la ceinture Sud
Levier 1 – Report modal modes actifs et partage de l'espace public	Convergence sur le besoin de créer de la complémentarité piéton / Linéo : aménagements, valorisation des cheminements, « passages malins », signalétique adaptée
	Convergence sur le besoin de développer un réseau express vélo. Question de la coordination du sujet par le SMTC
	Convergence sur la problématique des conflits d'usage à régler

	Rabattements vélos vers bus : convergence sur le besoin de créer des parkings vélos le long des lignes
	Divergence sur la généralisation des zones 30 dans les centralités
	Question de l'import des vélos dans les TC
Levier 2 – Cohérence urbanisme / mobilités	Convergence sur la pertinence des pactes urbains, mais questionnements sur leur temporalité
	Nécessité de desservir des quartiers prioritaires comme En Jacca
	Développer les sites de logistique urbaine
Levier 3 – Organisation des réseaux et du stationnement	Divergence sur la pertinence de créer de nouvelles voiries
	Proposition d'expérimenter / développer la mutualisation du stationnement
	Besoin de développer les P+R sur les Linéo
	Question de l'accessibilité et capacité du stationnement sur les terminus de la 3 ^{ème} ligne de métro
	Question du stationnement pour les commerces
	Question de la diminution du stationnement dans les entreprises
	Besoin de développer une politique d'accompagnement du covoiturage
	Question de la différence de politique de stationnement dans les P+R entre SNCF et Tisséo

Un tableau joint en annexe rend compte de façon synthétique des actions évoquées lors des 4 commissions territoriales.

6. Suite de la démarche

Les prochaines commissions territoriales seront programmées au printemps 2017 afin de partager les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le Projet Mobilités 2025/ 2030.